

ComeOnSpeakUp

comeonspeakup77@gmail.com

01.64.65.57.40

68 rue du Général Leclerc

77120 Coulommiers

SIRET :

853 647 766 000 15

Formulaire d'inscription Enfants

& Adolescents

Période 2025 - 2026



8 Mon enfant s'inscrit à l'atelier collectif suivant : (entourez le créneau)

<u>ANGLAIS</u>	<u>Little kids</u> (4-6 ans)	<u>Kids</u> (7-10 ans)	<u>Teens 1</u> (11-13 ans)	<u>Teens 2</u> (13-15 ans)	<u>Lycéens</u> (15 ans et +)
Mercredi	11h15 - 12h00	10h00 - 11h00	16h30 - 17h30	15h00 - 16h00	17h30 - 18h30

<u>PORTUGAIS</u>	<u>Kids</u> (7-10 ans)	<u>Teens</u> (11 ans et +)	<u>ESPAGNOL</u>	<u>Kids</u> (7-10 ans)	<u>Teens</u> (11 ans et +)
Lundi	18h30-19h30	17h30-18h30	Mardi	17h30-18h30	18h30-19h30

Groupe	Little Kids - Petits (4-6 ans)	Kids - Moyens (7-10 ans)	Teens - Adolescents (11 ans et +)
Tarif inscription (cours collectifs annuels)	380€/an	470€/an	500€/an

TARIFS ADHESION ANNUELLE (à ajouter au tarif de l'inscription)

Cotisation annuelle individuelle	30 euros
Cotisation annuelle familiale (2 personnes et +)	50 euros

TARIFS COURS INDIVIDUELS (sous forme de forfait 10h/20h/30h)

Enfant (3/5 ans)	22€/cours entre 30 et 45 min selon l'âge
Enfant 6/10 ans	27€/heure
Enfant 11/14 ans (collège)	30€/heure
Enfant 15 ans et + (lycéens / université / grande école)	32€/heure

Atelier choisi		
Tarif de base annuel		
Cotisation d'adhésion (À ajouter à l'inscription)	Individuelle (30€)	Familiale (50€)
Remise familiale	2 ^{ème} personne (-20€)	3 ^{ème} personne et + (-40€)
Remise parrainage annuel	Parain (-40€)	Filleul (-25€)
Modalités de règlements (Une seule remise par famille)	En 1 fois (remise : -20€)	Maximum : 8 chèques Nombre de chèque :
Autres modalités de paiements	Par virement : FR 76 10278061560002059860156 Bic : CMCI FR 2A	Par HelloAsso :
Total cotisation à régler		
Date d'inscription		

Ouverture des groupes sous condition du nombre d'inscrits

Pour valider votre inscription :

- Complétez et transmettez-nous le formulaire d'inscription (à imprimer ou récupérer chez nous)
- Joignez un chèque d'acompte de 10% du montant annuel pour réserver la place de l'élève ou réglez la totalité, en un ou plusieurs chèques à l'ordre de **ComeOnSpeakUp** encaissé(s) à partir d'octobre (après le début des cours)
Début des ateliers collectifs à partir de la semaine du **23 Septembre 2025** – **Fin prévue mi-Juin 2026**

Renseignements

➤ Responsable légal

Nom et Prénom/

Adresse : Code postal : Ville :

Tél : Email :

➤ Responsable légal

Nom et Prénom/

Adresse : Code postal : Ville :

Tél : Email :

➤ L'enfant :

Nom/Prénom : Date de naissance :/...../..... Âge :

École fréquentée : Classe :

➤ Personne autorisée à venir chercher l'enfant (si différente des parents) :

Nom/Prénom : Tél :

Autorisations

- J'autorise mon enfant à sortir seul après son atelier. OUI / NON
- J'autorise ComeOnSpeakUp en cas d'urgence médicale à prendre toutes les dispositions nécessaires et contacter le SAMU. OUI / NON
- J'autorise ComeOnSpeakUp à prendre des photos et/ou des vidéos de mon enfant dans le cadre des activités et à les utiliser à des fins de communication sur les réseaux sociaux. OUI / NON

Remarque

Si votre enfant présente un problème particulier de santé (diabète, épilepsie, maladie, allergie...), merci de bien vouloir le signaler :

- Les ateliers collectifs cessent pendant toutes les vacances scolaires et doivent être suivis de façon régulière.
- Aucune absence du participant au cours collectif ne donnera lieu à un remboursement, la séance sera quand même comptabilisée.
- Les cours individuels doivent être annulés au moins 48h00 à l'avance (informer le formateur et ComeOnSpeakUp). Dans le cas échéant, le cours sera facturé au tarif normal.
- En cas de force majeure ou d'obligation de fermeture au public, les cours collectifs non effectués et déjà payés ne donneront pas lieu à un remboursement ou un rattrapage obligatoire de notre part. Pour les adolescents et adultes, les cours pourront être proposés à distance SI tout le groupe à la possibilité de se connecter.
- Les cours individuels seront quant à eux reportés si c'est possible ou réalisés à distance s'ils ont été prépayés, mais ne donneront pas lieu à un remboursement.
- Le dépôt des chèques devra se faire entre le 1^{er} et le 10 du mois

Pour tous renseignements : **Sonia Racouchot 06.24.95.29.83** ou **Ana Maselli 06.70.32.65.71**